

LE CHATEAU D'ISSUNAZ MAL SITUE ? LE SIEGE EPISCOPAL D'ARISITUM RETROUVE ?

Dans un récent éditorial intitulé "Imprimé" ne signifie pas "A ne pas discuter" (voir L.C.C., n°39), il nous a été donné l'occasion de mettre en évidence le fait que tout ce qui était imprimé n'avait pas forcément valeur de parole d'évangile. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'illustrer notre propos par un exemple hors du commun. Nous émettons cependant les réserves d'usage qui s'imposent souvent dans le domaine de la recherche... et de la "découverte".

Des travaux effectués dans le cadre de notre collaboration au Temps cévenol nous ont conduit à nous poser des questions sur l'emplacement exact du château d'Issunaz que l'on situe généralement à Roquedur et que les "spécialistes" savent être le centre apparent et probable de la viguerie d'Arisitum/Hierle de 850 à 1100 (pour le moins). Pour une meilleure compréhension de la chose, ajoutons qu'un château/ village nommé Arisitum (dont la situation paraît fortement corrélée avec celle du château d'Issunaz mentionné ci-dessus) fut, au cours des VIème - VIIIème siècles, le siège d'un évêché mérovingien mentionné à diverses reprises, en particulier dans l'Histoire des Francs (V,5) de Grégoire de Tours : on pense généralement qu'Arisitum, probablement détruit au cours du VIIIème siècle, était situé dans la région du Vigan, mais on a jusqu'alors cherché en vain son emplacement...

Revenons au château d'Issunaz que le savant auteur du Dictionnaire topographique du Gard Eugène GERMER-DURAND semble être le premier à identifier en 1868 - on ne sait trop pour quelle raison - avec le château de Roquedur et que, pour notre part, nous aimerions situer ailleurs pour divers motifs, parmi lesquels nous citerons les présences simultanées dans un texte du XIIIème siècle des "castels" d'Issunaz et de Roquedur, ainsi que l'excentration apparente du château de Roquedur par rapport à la zone délimitée par les lieux certainement connus de la viguerie d'Arisitum/Hierle. Est-il nécessaire d'ajouter que l'identification Issunaz/Roquedur a été reprise pratiquement sans la moindre hésitation par la plupart des auteurs qui se sont intéressés à l'énigme Arisitum ou à l'histoire du Vigan et de sa région ?

Le doute étant là, nous nous sommes préoccupé de recueillir des masses d'informations de tous ordres représentant plusieurs centaines de pages de notes, essentiellement à partir de documents notariaux et toponymiques, compoix, cartulaires et chartriers féodaux, parmi lesquels il faut mentionner les excellents dépouillements effectués aux Archives du Gard par M. BLIGNY-BONDURAND (en son temps) et par M. CHASSIN DU GUERNY (actuellement). Quelques indices, au nombre de trois ou quatre seulement —ils ne peuvent être explicités en ces lignes—, nous ont conforté dans

notre opinion : ils nous ont même indiqué une zone restreinte "théorique" dans laquelle devait être cherché le château d'Issunaz, en l'occurrence le territoire de la paroisse Ancien Régime de Bez qu'il ne nous restait,

après ces "trouvailles", plus qu'à passer au peigne fin.

CC Font Vive

30450 GENOLHAC (Gard)

- 18

C'est ainsi qu'au mois de février dernier nous avons probablement identifié—nous n'osons pas écrire "découvert"— avec notre ami Pierre BESNEHARD les vestiges du château d'Issunaz au lieu-dit "Laussou" (Analogie avec Issunaz ?) sur le territoire de la commune de Bez-et-Esparon (Gard). L'ensemble des ruines trouvées en ce lieu (maisons, murs d'enceintes, etc.) couvre plusieurs hectares au sommet d'une collir : le site de Laussou, admirablement bien situé (aspect stratégique, fertilité des terrains, etc.), surplombe la vallée de l'Arre, domine les villages actuels de Bez et Arre (Analogie avec Arisitum ?), tout en faisant face au nid d'aigle d'Esparon. L'altitude est de 488 m.

L'histoire ne saurait s'arrêter là puisqu'on a esquissé précédemment qu'avec Issumaz on devait tenir probablement Arisitum qu'André CHAMSON, auteur d'une thèse de l'Ecole des Chartes consacrée à l'évêché d'Arisitum, aurait aimé pouvoir situer à Roquedur... ou à proximité! Ecoutons-le: "Arisitum, disparu probablement dès le IXème siècle, peut n'avoir laissé aucune trace, même dans les noms de lieux-dits. Toute précision reste hypothétique, mais on peut fixer avec certitude une aire géographique restreinte dans laquelle se trouvait Arisitum: c'est la région qui avoisine la forteresse de Roquedur, la source d'Isis et la vallée de l'Arre, jusqu'au village d'Arre". (Positions des Thèses de L'E.N.C.,1924, page 51). Il faut préciser que la mention du village d'Arre résulte d'une concession faite à Paul ALAUS, coéditeur du Cartulaire de Gellone, qui avait proposé en son temps une association Arre/Arisitum, mais qui n'avait pas suffisamment étayer son argumentation, en tout cas pour convaincre André CHAMSON...

En ce qui nous concerne, tout nous incite à penser pour l'heure qu'Arisitum et Issunaz ne font qu'un, au site de Laussou à Bez-et-Esparon (Gard). Le doute subsistera aussi longtemps que les archéologues ne se mettront pas à l'oeuvre pour reconnaître le site en lequel on peut espérer trouver des objets divers, monnaies, inscriptions, etc., et probablement des sarcophages mérovingiens puisque divers textes antérieurs à l'an Mille rapportent, entre autres choses, que les évêques francs d'Arisitum nommés Deutaire et Mondéric (VIème siècle) y ont leur sépulture.

Trouvera-t-on par la même occasion des indices permettant de situer <u>Vindomagus</u>, le village des Volques Arécomiques que l'on s'accorde à placer dans la région du Vigan ? L'avenir devrait parler à cet égard.

De notre côté, nous entreprenons maintenant un article de fond sur la question d'Arisitum dans lequel, après avoir résumé l'histoire d'Arisitum et de son évêché, nous exposerons tout ce qui nous a conduit aux importantes conclusions exprimées ci-dessus.

J.-B. ELZIERE

### LE PRIX DE LA COLERE

Du 6 janvier 1611 : Il s'agit d'un conflit entre Adam CARLE de Valleraugue et la famille BOSQUET. Celle-ci comprend Jean le père, Jean, le fils et Marie, la belle fille. CARLE est accusé d'avoir "batu Jean Bosquet fils " et de l'avoir "jetté de la fenestre de sa maison en hors de grand coups de pierre et d'habits, aussi seroit sorty ledit Carle à l'instant mesmes de sadite maison avec une espée nue à la main leur assignant le combat comme aussy aurait ledit CARLE rencontré ladite Arnalde (la belle fille) en plain chemin où luy bailha de grands coups de pieds et de poins...."

Les parties se réconcilièrent mais Adam CARLE eut à verser 30 livres tournois à la famille BOSQUET...

(A.D. Gard II E 73/292. Jean de BROA, notaire de Valleraugue

Le Mas de SOULIS (ancienne orthographe SOLETZ) commune de LAVAL-ATGER Lozère, est cité pour la première fois le quatrième des kalandes de février 1292 (Font de ROCHE 2. -archives du Gard-) et depuis cette date, il est resté de père en filset de père en filset de père en filset de père en filset de passés dans ce mas entre des personnes de cette même famille.

- Le 7 septembre 1536, Maitre Blaise ALTIER, reçoit le testament de Privat de SOULIS (archives de la Lozère 3.E. 6893) qui lègue : 2 cartallières de seigle aux âmes du purgatoire, 2 boisseaux aux mendiants, 20 sous aux prêtres de la paroisse, sa propriété à son fils Johan. Ses trois autres fils : Mingo, Pierre et Antoine et ses deux filles : Augusta et Isabelle reçoivent chacun 15 livres.

Pour sa femme Philippa TRESBOISCONIE, il institue une pension alimentaire consistant en : 10 sétiers de seigle, mesure de Montauroux, 20 livres de lard, 20 "ratigons" de fromage, l pièce de la maison pour en faire son habitation, la liberté de prendre du bois pour son chauffage et de trois en trois ans une robe en drap de pays.

- 250 ans plus tard, François SEGURON (1712-1782), son descendant "Ménager" maréchal-ferrand, aubergiste du lieu de Soulis, paroisse de Lavalgére par testament reçu par Maitre Condomy, notaire d'Auroux 1782 (Archives familiales) lègue: tous ses biens à son fils André, une pension alimentaire à Antoinette Chabalier, son épouse, soit: 24 cartallières de seigle mesure de Montauroux, 20 livres de lard salé, 20 livres de beurre, 20 livres de fromage. Le tout payable d'avance chaque année.

Pour ses quatre filles: Rose, Antoinette, Isabeau, Monique; André, leur frère devra leur servir tant qu'elles resteront célibataire (et elles le resteront) 1500 livres chacune, argent payable par annuités, la jouissance à vie du pré de la Narce (de la raze du Thérond au chemin Royal), des champs du Pastoul et Soubre lou prat et du jardin de "Hort grand" (le tout quitte des charges royales et censuelles), la construction d'une maison dans le fond paternel de 5 cannes de long sur 3 cannes 1/2 de large, assurer la culture des champs et le chauffage de la maison "30 traines - de bois" chaque année. Il devra également laisser dépaitre avec son bétail une vache ou quatre chèvres. (Acte du 16 aout 1791 - Notaire Mathieux à Langogne).

- Le 24 aout 1874, les deux frères André (1840-1882 paysan et forgeron à Soulis, dix enfants) et Jean-Michel (1833-1911) célibataire et instituteur à Cuisy (Seine et Marne) signent un acte destiné "de donner à notre mère (Claudine LAFFONT) (1806-1890) toutes les choses nécessaires à la vie et dont les principales sont consignées ci-dessous :
- l de lui donner une petite pour coucher avec elle (c'est-à-dire une des cinq filles d'André)
- 2 de la soigner lorsqu'elle sera malade
- 3 de lui cuire du pain "passé" (?) Et de la laver
- 4 de lui donner du lait quand sa chèvre n'en aura plus, s'il y en a encore à la maison
- 5 quand on battra le beurre de lui donner un morceau chaque fois avec un peu de buratte et du petit lait à volenté lorsqu'il y en aura à la maison.
- 6 de lui laisser comme par le passé la clef du Charnier
- 7 de lui laisser à volonté de l'orge mondé, des pommes de terre, des raves, jardinage, etc., etc...
- 8 lui donner un quart de miel des ruches
- 9 lui donner de l'étoffe de deux étuines pour faire des chemises, de la toile pour les garnier, une paire de draps de lit et un tablier dans le courant de l'année 1875
- 10 lui tenir le bois
- 11 lui donner des oeufs, 40 au printemps, des oeufs frais l'été et 20 à l'entrée de l'hiver
- 12 de lui donner à la fin de chaque mois la somme de deux francs

12 bis de lui tenir des sabots, de lui laisser l'argent des chevreaux".

André SEGURON s'engageait à respecter les conditions ci-dessus en échange de l'entière jouissance de la propriété paternelle restée indivise. Cet acte fut : rédigé par Jean-Michel, ancien séminariste à Saint-Flour, chantre et sacristain de l'église de Cuisy et il est curieux de constater cu'il n'a pas employé le chiffre 13.

Communiqué par André SECURON

### UN CYCLONE A ALAIS

Une affreuse tourmente atmosphérique a passé sur notre région mercredi dernier, 21 septembre, vers six heures du soir et c'est sur Alais et les environs, dans la direction du Gardon que sa fureur s'est particulièrement exercée.

Les ravages produits en quelques minutes par cet orage tourbillonnant ont pu donner une idée de l'action de ces terribles cyclones qui signalent leur passage sur les îles des grandes mers du Sud par d'épouvantables catastrophes.

Toute la ville s'est plus ou moins ressentie de cette subite tempête : les toitures des maisons, les vitrages, les auvents, les marquises, les tentes des magasins et des cafés ont été ébranlés, brisés, démolis ou enlevés ; mais l'effet le plus extraordinaire de ce déchaînement des élèments a été surtout produit à la promenade de la Chaussée et sur l'Avenue de Nîmes, où d'énormes ormeaux ont été renversés, complètement déracinés en un instant. Plusieurs de ces arbres, plantés depuis 70 ans, ont un tronc d'un mètre de diamètre.

A la gare, la toiture du grand hangar de la petite vitesse a été en partie soulevée et déplacée. Sur la place Saint-Sébastien, la couverture entière du cirque Piatti a été emportée, les chevaux n'ont été atteints heureusement que par des débris légers. Dans les prairies de la rive droite et de la rive gauche du Gardon, non loin de la ville, beaucoup de châtaigniers ont été dépouillés ou renversés. C'est une perte de récolte assez considérable. L'avenue de la prairie n'a pas été non plus épargnée.

En ville, au bruit des toits soulevés, des tuiles et des cheneaux volant sur les places et par les rues, des cheminées qui s'écroulaient et des briques roulant dans les tuyaux intérieurs, beaucoup de personnes, dans leur effroi, se réfugiaient dans les parties jugées le plus solides, comme pour éviter d'être écrasées par la chute de la maison elle-même. Ainsi faisaient les femmes, celles, bien entendu, que la nature n'a pas constituées fortes et viriles comme Madame Paule Minck, laquelle avait fait la veille contre le cléricalisme "corrupteur de la femme" une charge à fond, une vraie charge de cuirassier, bien au-dessus de tout ce que les anti-cléricaux Mâles sont capables de faire.

En voyant les désastres qu'un quart d'heure à peine que cette bourrasque furieuse a pu produire, on frémit à l'idée des malheurs incalculables qu'une heure entière de pareille tourmente entraînerait inévitablement.

La date du cyclone du 21 septembre 1881 sera conservée dans les annales d'Alais.

Le Drapeau National - 24 septembre 1881 - (AD du Gard - 229/7)

Communiqué par M. E. FONTANIEU

### LE NOTAIRE ET LA PESTE

Du 30 septembre 1629 : Testament de Jacques PERIER du mas de Tourgueille à Saint-Marcel de Fontfouillouse : "n'a pu signer à cause que je n'ay pas ozé m'approcher de luy craigna qu'il fust infect".

(A D. Gard II E 73/324, Jean DELAPIERRE, notaire de Valleraugue.

### -REPONSES-

#### LA BELLEGARDE DE RANDON (460 - J.B. ELZIERE)

"ROCH... DE LA ROQUE... par toute la France, évidemment, les roches se prêtant à l'établissement d'un lieu fort, il s'est construit et perpétué des châteaux et fiefs du nom de la Roche ou du Roc, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient restés longtemps aux mains de leurs premiers maîtres qui en prirent le nom, ni que tous ceux qui en portent le nom descendent de ces pionniers. Ces noms sont souvent suivis d'un prénom : Roche-Foucauld, Roche-Bernard, Roche-Pot, etc, qui de fait constitue le nom véritable de ces familles".

- Pierre Blanche. Dictionnaire et armorial des noms de famille de Francs. Fayard. 1974.

Claude FRAISSE

### FAMILLE CAULET (481- J. EVESQUE)

#### Caulet:

- . 1723 Pierre Abraham C. sgr de Thoiras et Anne Catherine d'Origny, dame de Chalette et du Troncq à Heiltz le Hutier dt un fils.
- . 1757 Jean C. éc. dt. au château du Tronc par. le Heiltz le Hutier.
- Fichier familles. Archives Départementale de Troyes.

#### d'après:

- . Vaveray : l'élection de Vitry le François 1877-1878
- . Prévost : Recueil des chartes et bulles de Clairvaux.

Caulet du Troncq seigneur en partie de Chalette 1757.

D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une tête et cou de licorne d'argent, placée au-dessus d'une montagne de quatre coupeaux du même mouvant du bas de l'écu.

- Louis le Clert : Armorial historique de l'Aube.

Chalette-sur-Voire : canton de Chavanges : Aube.

La seigneurie de Chalette-sur-Voire se divisa de plus en plus. Elle comprenait les fiefs de la Cour, de la Gravière et de Saint-Rémi.

En 1732, plusieurs seigneurs dont M. de THOIRAS.

En 1757, la moitié de la seigneurie appartenait à Jean Caulet, écuyer, demeurant au Château du Tronc, paroisse de Heiltz le Hutier (canton de Thiéblemont, Marne) qui la vendit (en 1757) à Pierre Begon, ou Beugnon, bourgeois de Troyes, et à Françoise-Catherine Thurin, fille de Jacques Thurin, marchand à Troyes, qui devait devenir sa femme...

- Alphonse Roserot : Dictionnaire historique de la Champagne Méridionale.

Caulet, Chaullet, Chol, Choulx, Lecaulle. Dérinés de choux. En Bourgogne, des Caulet, originaires de Saint-Dizier, devenus Caulet de Thoiras.

- Pierre Blanche. Dictionnaire et armorial...

N<sup>+++</sup> Caulet de Thoiras, qui acquit en 1746 une charge de secrétaire de roi, posséda le fief de Longchamp à Perthes depuis 1740 environ. Il portait pour armes :

D'azur, à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une tête de licorne d'argent, soutenue de trois monts d'or mouvants de la pointe (Vaveray).

- Arthur Daguin : Armorial du Département de la Haute-Marne. 1881.
- Louis de la Roque : Armorial de la Noblesse du Languedoc. Généralité de Toulouse. Famille Caulet, du 16° au 19°

Claude FRAISSE

- J'ai publié vers l'année 1970 dans la rubrique "A la recherche de nos aïeux" de la revue régionaliste LOU PAIS un certain nombre de rôles de capitation concernant diverses paroisses lozériennes. C'est aini, par exemple, que j'ai relevé 5 cabalistes dans le rôle de la paroisse de Chasseradès en 1701, sur un total de 206 noms. J'ai donc eu l'occasion de m'intéresser à ce qualificatif et à sa définition.

Le Larousse Universel mentionne que le mot cabal ou caban, usité autrefois dans le midi de la France, désignait particulièrement les fonds de commerce ou l'outillage mobilier de fabrication des marchands, cette définition se trouvant en relation avec les deux sortes de compoix :

- . compoix terrien servant à constater la valeur des immeubles en vue de la perception de la taille réelle ;
- . compoix cabaliste servant à fixer le montant de l'imposition qui devait être supportée par les habitants en raison des biens d'une autre nature que les fonds et en raison de leur industrie.

On trouve encore dans d'autres dictionnaires : Littré = cabaliste = homme savant dans la cabale des juifs. Abbé Prévost, Dictionna portatif des mots français = cabaliste en Languedoc = marchand qui fait du commerce sous le nom d'autrui.

Mistral = cabalisto, capitaliste = celui qui ne possède que des biens mobiliers, marchand intéressé dans un commerce, commanditaire. Compès cabalisto = non qu'on donnait en Languedoc au rôle des aisés d'une commune, côte mobilière. Caban, capau, cabal = capital, avoir héritage, cheptel, bestiaux d'une ferme. Homorat = Dictionnaire provençal-français = cabalisto = fermier judiciaire, marchand intéressé dans un commerce sans que son nom paraisse. Vient de cabal, capital.

Ces renseignements n'avaient été fournis pour la plupart par M. Henri Vachin de PARIS.

Raymond SAINT-JEAN

- Le terme CABALISTE fait référence au compois dit cabaliste, distinct du cadastre habituel dit compoix terrien. Le mot cabaliste est formé sur le terme Cabal qui désigne les meubles productifs d'une exploitation ou d'une activité artisanale. Ainsi MILLAU avait les deux compoix : le compoix terrien ("tous les biens fonds y sont compris, suivant leur juste valleur", dit un vieux texte) et le cabaliste "dans lequel on comprend et cottise les habitants en veue de leur industrie ou de leurs cabaux et meubles lucratifs ou de leurs bestial ou de leurs deniers à rente et à l'interest ou pour les facultés et libertés dont ils jouissent" (selon le même texte). "Le cabaliste était l'estimateur de ces valeurs"

Jean DELMAS

- Voir le dictionnaire de Paul CAYLA : <u>Compoix Cabaliste</u> qualifie un compoix différent de celui sur lequel étaient inscrits les biens fonciers de ceux qui les exploitaient. Un <u>cabal</u> ou <u>cabail</u> est un contrat de biens mis en commun. Un bel exemple toponymique : CABALHEL, hameau des Cévennes, où les terres étaient exploitées en commun par les habitants du hameau.

Dr. A. HEBRAUD

- Même réponse du Dr. A. SERPENTIER et de Jean BOULET

### CAUSSE BEGON (479 - Mme BEGON)

- Bégon est un prénom (on disait "nom" au Moyen Age) ; c'est devenu parfois nu nom (.... "surnom" : Cognomen)

J. PELLET

# - QUESTIONS-

## 485 - MAXIMILIEN GUIRAUDET, Notaire

Je cherche des renseignements sur Maximilien GUIRAUDET, Notaire Royal à ALES au début du XVIII° siècle et dont l'épouse nous dit qu'il était "la ressource de tous les gentilhommes du pays qui ont besoin d'argent".

Jean-Paul CHABROL

## 486 - INVENTAIRE DE BIBLIOTHEQUES

Je recherche des Inventaires de bibliothèque appartenant à des notables (XVIII° siècle - début XIX°siècle) Cévenols.

Jean-Paul CHABROL

## 487 - CHATEAU DE CROUZAS

Je recherche des documents sur le chateau de CROUZAS situé sur la commune de CHAMBORIGAUD (Card), origines du chateau, les familles....

Lucien GRAS

### 488 - NOTRE DAME DU BONHEUR

Y a-t-il des informations sur l'église N.D. du BONHEUR ? Serait-il possible d'avoir les noms des chanoines aux XVII° et XVIII° siècle.

J. DELMAS

### 489 - BENEZET - RIEU

Je recherche des renseignements sur la famille et la vie de

. Jacques-Melchior BENEZET-GENERARGUES (à l'exception de son mariage connu) Avocat, fils de feu Jacques RIBES-BENEZET, Avocat, marié le 31 janvier 1783; habitant Anduze en 1800.

A. et P. CHAMBON

### 490 - MILITAIRES CEVENOLS

Je recherche des renseignements sur les militaires cévenols suivants :

- . LA FARELLE, d'Anduze, Capitaine du Génie en Chef en 1800.
- . GROS, probablement originaire de St-Hyppolite ou de Ganges, Citoyen-commandant un détachement de troupes aux Vans en 1800, nommé en décembre 1800, capitaine-commandant le dépot des conscrits de Privas, puis à Paris en janvier 1801, à Valence en Février 1801, désigné pour l'Egypte mais envoyé à Vérone en Mai 1801, Quartier-maître-trésorier de la 70ème Demi-Brigade.

A. et P. CHAMBON

# 491 - ANCIENNES EGLISES DE SALAVAS

Les anciennes églises de SALAVAS : SAINT-JEAN et SAINT-JULIEN dont le souvenir s'était effacé de la mémoire collective sont mentionnées dans le rapport d'une visite canonique effectuée en 1501 (Rapport publié par la REVUE DU VIVARAIS en 1949). Ensevelis, après leur destruction, sous une épaisse couche de terre en solifluxion, les vestiges de ces deux églises, situées parallèlement à deux métres l'une de l'autre, ont été retrouvés en 1977 et ont fait, depuis quatre ans, l'objet de fouilles archéologiques menées par la Société d'Etudes et de Recherches Archéologiques et Historiques de VAGNAS.

La découverte se situe au lieu dit "La GLEIZASSE" au sud du quartier de la COSTETTE, emplacement probable de l'antique SALAVAS en bordure de la voie d'ANTONIN-LE-PIEUX. Cette voie aboutissait, un peu plus loin, au gué de CHAUVIEUX qui, à l'époque, offrait seul la possibilité de franchissement du cours inférieur de l'ARDECHE à des charrois.

Ces églises pouvant être datées des XI° et XII° siécle ont probablement été édifiées sur l'emplacement d'un sanctuaire plus ancien. Elles furent détruites certainement pendant les guerres de religions avant 1580 et servir ensuite de carrières.

Tous renseignements concernant les vieilles églises de SALAVAS et en particulier ceux ayant trait aux circonstances et à la date de leur destruction seraient les bienvenus.

Robert HELMLING

#### MAINTENIR LES PRIX

Les Consuls d'Euzet les Bains passent un bail à ferme avec la boucherie de Cloze pour une année solidairement, avec Jean Trélis d'Alais et Antoine Lapierre boucher à Saint Etienne de Long ; à dater de ce jour vingt neuvième du mois de May 1718. Le prix du mouton est fixé "à réson" de trois sols 1/2 la livre, la brebis "à réson" de deux sols la livre et à l'égard des ETRANCERS et des BUVEURS D'EAU, il leur sera permis de leur vendre le mouton trois sols et huit deniers la livre. Le fermier devra payer dix livres par an le jour de la Saint Barthélémy. Aucune personne ne sera autorisée à vendre la viande sous peine de confiscation et d'une amende de "5 livre aplicable aux réparations des chemins de la communauté".

Archives communales d'EUZET les Bains communiqué par Madame FONTANIEU

### REVUE DU CEVAUDAN DES CAUSSES ET DES CEVENNES 1981/1

- <u>Fouilles de Javol</u>s 1969-1978 : Catalogue des objets en os par J.C. BEAL, inventaire de 20 pages.
- Terre de Peyre par Raymond DALLE 18 pages Etude sur une entitée historique réalisée autour du roc de Peyre par une lignée de seigneurs. Les origines, les temps barbares, terre et baronnie de Peyre, les siècles brillants du Moyen Age, la guerre de Cent Ans la Renaissance, les guerres de religion, le 17° siècle, le Grand César, le 18°, la Révolution, les temps contemporains.
- Le Séminaire de l'Abbé du Chaila à St Germain de Calberte par Robert POUJOL 13 pages

Après avoir rappelé les origines et la vie de l'Abbé du Chaila, l'auteur décrit les raisons et la condition de la création de ce séminaire, clé de voute de sa pastorale missionnaire en Cévennes. Démélés avec les pasteurs DU CROS, difficultés entre l'Abbé et ses neuveux, résultats religieux du séminaire.

- <u>Les Temples Cévenols</u>, ces méconnus par Olivier POUJOL - 8 pages : Vialas, le Collet de Dèze, temples actuels...

#### PROVERBES DU PLATEAU - Th. de Félice

Proverbes, dictons et comptines du plateau Vivarais - lignon - éditions bilingue : nord-occitan/français. Manier éditeur. Imprimerie de Cheyne - Le Chambon sur Lignon - 52 pages.

#### LIEN DES CHERCHEURS CEVENOLS

- . Rédacteurs en Chef : Jean PELLET et Jean-François BRETON
- . Directeur Gérant : Jean-François BRETON
- Comité de rédaction : B. BARDY, J.F. BRETON, Y. CHASSIN DU GUERNY, G. CHOLVY, R. CUCHE, M. DABANT, Ph. JOUTARD, M11e LATOUR, E. LEYNAUD, J.N.PELEN, J. PELLET, F. PENCHINAT, O. POUJOL, M. PRIVAT, J. ROGER, J. ROUX, D. TRAVIER.
- . Toute la correspondance est à adresser à : LCC FONT VIVE 30450 GENOLHAC
- . Abonnement annuel, commençant le l° janvier de chaque année (6 numéros par an) 55 F. à verser par chèque libellé au nom de LCC FONT VIVE, ou au C.C.P. : MONTPELLIER 2.000.14 C Lien des chercheurs cévenols.
- . Abonnement réduit à 25 F. pour étudiants, ecclésiastiques...
- . Prix au numéro : 10 francs.

## Publication réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes

La reproduction des articles est interdite, sans accord de la rédaction ou des auteurs.

Commission paritaire des Publications et Agences de Presses, certificat d'inscription n° 57172

Imprimerie AZ OFFSET - 30140 ANDUZE